

Requalification extra en CDI / indemnisation du refus (conditions remplies)

du retus	(conditions remplies)	

Par **bourap**, le **01/01/2024** à **23:02**

Bonjour,

Je me permets de vous demander conseil sur ma situation.

Je travaillais en tant que serveur dans un restaurant en extra depuis maintenant 2 ans. Alors que l'ont m'a affirmé à de nombreuses reprises que cela se solderait par un CDI, j'ai découvert qu'en dépassant 60 jours de travail dans le même établissement sur un trimestre le contrat pouvait être requalifié en CDI.

Je suis alors été voir le RH pour lui affirmer cela, ce qui ne lui a pas plu et dès le lendemain toutes mes missions prévus ont été annulés. Pour faire simple l'issue du rendez-vous a été que notre relation de travail était désormais fini (plus d'extra et surement pas un CDI).

Donc ils m'ont clairement mentis pendant 3 ans et se sont servis de moi. Mais l'arrêt de ces extras m'a causé un préjudice important et je cherche maintenant à savoir si je peux me retourner contre eux. Notamment parce que j'ai largement dépassé, à 2 reprises, les 60 jours en un seul trimestre.

La première fois c'était en 2022 et la deuxième fois en début 2023.

Merci d'avance pour votre aide.